

Randonnée VTT du Dahu

Bulletin Engagement Individuel

ACCUEIL : OBJAT - Place des médaillés Militaires - A côté du Parc Municipal

Nom : Prénom :
Date de Naissance : H F
E-mail :
Adresse :
Code postal : Ville :
Fédération : Club :

Accueil à partir de 7h00 - Départs libres de 8h00 à 9h00

Deux parcours, 25 et 40 Kms : (Parcours fléchés, 1 ravitaillement sur 25 Kms, 2 sur le 40 Kms)
Possibilité de laver les vélos à l'arrivée - Douches à disposition

25 Kms 40 Kms

Licencié FFVELO Numéro de licence 7 €

Non licencié FFVELO 9 €

Inscription en ligne ou courrier jusqu'au 7 mai / sur place majoration 2 €

Moins de 18 ans **Gratuit**

Repas « PASTA PARTY » : (Samedi 9 mai midi, 1plat - 1dessert - 1boisson)

Pour le repas → **Inscription impérative avant le mercredi 6 mai dernier délai !!**

Repas Adulte 10 €

Repas Enfant (- 12 ans) 8 €

Total :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) M.....

Autorise mon enfant.....Né(e) le :

À participer, accompagné **d'un adulte** : M ou Mme à la randonnée
du Dahu le samedi 9 mai 2020. Signature :

Personne à prévenir en cas d'accident :Tel :

Le participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter. Il reconnaît être en condition physique suffisante pour effectuer cette randonnée.

ENGAGEMENT : En ligne sur www.ats-sport.com . Ou bien Par courrier, chèque à l'ordre du C.T.O.

A retourner à : Catherine DARLAVOIX 118 Route de la Gratade 19240 Saint-Viance

Pour tout renseignement Tel : 06 21 20 37 29 ou 06 47 84 07 09

Informations et engagements en ligne sur le site : www.ats-sport.com

Règlement de sécurité

Cette organisation n'est pas une course, chaque participant doit se considérer en randonnée individuelle, et respecter le code de la route. Il est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou la victime.

Le port du casque est fortement recommandé pour les adultes, et obligatoire pour les mineurs. Le respect de l'environnement est impératif.

Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration, vol ou destruction du matériel des participants.

Les participants devront respecter les consignes des organisateurs suivantes :

Les horaires de départs prévus, le délai d'arrivée, le périmètre des circuits proposés scrupuleusement fléchés, le sens de rotation indiqué, les propriétés privées.

Si vous souhaitez vous opposer au traitement des images et informations vous concernant, merci de nous en informer par écrit : CTO, Mairie-19130 Objat.